

Communiqué du SEMO, 28 janvier 2013

Activités illégales et immorales au profit des compagnies de télécommunications cellulaires

Le collectif Sauvons nos Enfants des Micro-Ondes (SEMO) dénonce l'utilisation par l'industrie du cellulaire de moyens immoraux pour faire la promotion de leurs produits (Wi-Fi et cellulaire) et surtout , de moyens immoraux et illégaux pour empêcher la sensibilisation de la population à une utilisation sécuritaire des technologies sans fil et à l'application du Principe de Précaution lors d'implantation d'antennes-relais. (prévention des effets néfastes des micro-ondes sur la santé).

1-. Activités immorales :

Médias et danger des technologies sans fil

La convergence des convergences BELL - ROGERS - QUÉBÉCOR

Une convergence est un empire médiatique (journaux, radios, chaînes de télévision, câblodistribution , etc.) qui est aussi un fournisseur de technologies sans fil (cellulaire et WIFI). Bell, Rogers et Québecor sont les trois empires convergents au Québec (et au Canada). La quasi-totalité de l'information populaire qui circule au Québec est contrôlée par ces trois empires.

La **convergence des convergences** est l'action indépendante, mais commune, des empires médiatiques pour cacher à la population québécoise les risques réels pour la santé associés aux communications utilisant des micro-ondes. (exemple : nouveau Rapport BIOINITIATIVE 2012 publié le 7 janvier 2012 : 1800 nouvelles recherches depuis 2007 faisant état d'un impact sur la santé humaine des micro-ondes et des champs magnétiques à faible niveau, présenté par 29 chercheurs internationaux, dont le Dr Paul Héroux, du Département de médecine de McGill qui a présenté en sept.2012 une recherche associant- et expliquant- l'effet significatif sur les cellules cancérogènes de faibles champs magnétiques.-section 16 du rapport)

Ces empires médiatiques font la promotion agressive de leurs produits sans fil par l'entremise de publicités (légal) , mais aussi, et surtout, par la diffusion d'un contenu biaisé dans leurs médias respectifs (immoral). Par exemple, la promotion tous azimuts par la presque totalité des ces médias (journaux, émissions de radio et de télévision) de la communication par Twitter (nécessite cellulaire et antenne-relais) et de l'utilisation des Tablettes iPad (WIFI et antenne-relais)

La demande incroyable de la population pour ces services est orchestrée par la **convergence des convergences**. Publicité et contenu des médias sont dirigés en vue de maximiser l'investissement de ces empires dans leurs réseaux sans fil. Point à la ligne. Il suffit de se souvenir du temps où nous avons cru que nous devons fumer pour être heureux. Il ne faut pas sous-estimer le pouvoir des médias de nous faire faire des bêtises. Le

IPAD ne rend pas intelligent, Twitter n'est pas la démocratie et Facebook ne crée pas d'amis.

Revue Actualité-propriété de ROGERS

Parmi les nombreux exemples d'une direction immorale des contenus, nous en avons retenu deux : En premier lieu, il s'agit de la revue Actualité, qui a utilisé sa première page (15 octobre 2012) pour passer un message de promotion du cellulaire à l'école chez les jeunes. Le titre est « Oui au cellulaire à l'école » avec une photo explicite des élèves utilisant un cellulaire. Absolument rien dans le dossier suivant ne fait état des conseils de Santé Canada du 4 octobre 2011 recommandant de limiter le temps d'exposition des jeunes en raison des risques pour leur santé, pas plus pour les nombreux avertissements émis par les autorités de santé publique de nombreux pays, dont celui de la France qui interdit depuis le 12 juillet 2010 la publicité des cellulaires aux enfants de moins de 14 ans. Cette revue avait également mis en première page le 1^{er} mars 2012 un titre explicite : « Jamais sans ma tablette » avec une photo sexy d'une adolescente sur la plage avec un iPad (voir les pages titres sur le site www.dangersemo.com).

En 2010, la directrice de la revue, Carole Beaulieu, avait reconnu avoir annulé un reportage faisant état des nombreuses contestations des citoyens soutenues par le SEMO. lors de l'implantation d'antennes-relais, dans la grande région de Montréal. La journaliste Dominique Forget avait contacté le SEMO pour son article et nous avait confirmé à deux reprises la date de la publication. Pourtant, la publication de l'article a été annulée à chaque fois et l'article n'a jamais été publié.

Journal de Montréal - Québecor

Le second exemple est celui du Journal de Montréal (Québecor -Vidéotron) du 13 novembre 2012. Sous la Rubrique « Éducation, » on y retrouve un article portant sur l'utilisation du cellulaire par les élèves avec en titre : « Les directions d'écoles s'apprêtent à tolérer l'utilisation du cellulaire par leurs élèves » . Encore une fois, aucune mention du principe de précaution préconisé par Santé Canada.

La publicité de Vidéotron (automne 2012) utilisant une scène du film classique québécois « La guerre des tuques » pour la promotion du cellulaire est d'autant plus immorale qu'elle illustre bien le « Pouvoir infini » dont se réclame Vidéotron.

L'immoralité de Québecor n'est pas nouvelle. En janvier 2009, le SEMO avait porté une plainte contre le Journal de Montréal devant le conseil de presse pour avoir mis en première , deuxième et troisième pages des photos d'enfants utilisant des cellulaires avec en titre « le futur du cellulaire » . La plainte pour avoir fait une publicité sous un couvert de reportage avait été rejetée, car nous n'avions pas prouvé le lien entre Quebecor et Vidéotron...

Dr Michel Plante, employé d'Hydro-Québec

Une autre activité immorale de l'industrie du cellulaire est l'utilisation du Dr Michel Plante comme médecin chercheur témoignant de l'absence d'effets néfastes sur la santé d'une exposition à faible niveau des champs magnétiques ou des micro-ondes.

En fait, il agit comme un « Mr Hyde et Mr Hyde », de mauvaise foi d'un bord comme de l'autre. Depuis plus de 20 ans, il est un employé d'Hydro-Québec dont le but est de minimiser les risques réels des champs magnétiques et, ensuite, il change de masque et se porte à la défense de l'industrie cellulaire en agissant comme consultant privé pour nier les risques des micro-ondes sur la santé lors d'assemblées publiques de citoyens s'opposant à l'implantation d'antenne relais. (...).

Et ce n'est pas tout, alors que le SEMO organisait le témoignage de cinq experts scientifiques internationaux au sujet des effets néfastes sur la santé des micro-ondes en avril 2010 devant le comité de santé à Ottawa, la revue Médecin du Québec a publié dans son numéro d'avril 2010, pour ses lecteurs médecins, deux articles sous la plume du Dr Michel Plante témoignant de l'innocuité des champs magnétiques et des micro-ondes. Il y a des moments qui ne s'oublient pas. La convergence des convergences a alors fait en sorte que rien n'a été publié dans les médias au sujet de ce qui se passait à Ottawa, alors que les articles du Dr Michel Plante devenaient une référence pour les médecins.

Dans une époque pas très lointaine, le Dr Michel Plante aurait été un médecin doublement payé par l'industrie de l'amiante pour nous expliquer que l'amiante est absolument sans danger. Et les médias auraient rapporté ses propos comme étant crédibles... Totalement immoral !

2- Activités illégales :

(voir le vidéo de 10 minutes sur les activités illégales des opérateurs de téléphonie mobile en France- lien internet sur le site www.dangersemo.com)

À titre de fondateur et leader du collectif SEMO, je dénonce les activités illégales dont j'ai été victime au cours des dernières années. J'ai été victime d'intimidation, de surveillance illégale, de vol, de harcèlement, de menace et d'atteinte à mon intégrité physique.

Depuis mon implication dans ce dossier en 2008, j'ai été en mesure d'identifier plusieurs intervenants dont le rôle est apparu comme étant celui d'agents d'infiltration. Parmi ceux-ci, il y a des personnes connues du public occupant des fonctions cruciales dans ce dossier au Québec. Je possède suffisamment d'éléments pour supporter mes affirmations.

J'ai appris à vivre avec ceux-ci malgré mes doutes sérieux à leurs sujets. J'ai même utilisé leurs expertises et leurs activités pour soutenir les actions du SEMO. Dans un premier temps leurs intérêts semblaient se limiter à la quête d'information sur les activités du SEMO et je m'en préoccupais peu, car les activités du SEMO ont toujours été légales et publiques.

À cause de leurs interventions liées principalement au suivi du dossier par le SEMO au sein des partis politiques à Ottawa, j'ai acquis la certitude que certains de ces agents

d'informations sont au service du Gouvernement canadien. L'industrie du cellulaire est une vache à lait extraordinaire du gouvernement à cause des milliards payés par l'industrie pour l'achat de fréquence. Le SEMO par ses propos menace cette industrie. (Les écologistes, une menace à surveiller selon Ottawa , (ministre fédéral de la sécurité publique Vic Toews) La Presse, 10 février 2012)

D'autres sont au service de compagnies privées dont les activités économiques sont menacées par les activités du SEMO. Vidéotron est une de ces compagnies soupçonnées d'activités illégales de surveillance, entre autres pour organiser une rencontre personnelle d'intimidation entre M. Pierre-Karl Péladeau et moi-même le 22 mai 2010. (ainsi que lors de l'embauche pour la première fois par Vidéotron du «négationniste» d'Hydro-Québec , Michel Plante, afin de contrer mon discours lors d'une assemblée de citoyens qui s'opposait à l'implantation d'une antenne à St-Jacques de Montcalm en juin 2010)

À partir de la fin 2009, j'ai commencé à vivre des situations de harcèlement et de sabotage liées aux activités du SEMO : harcèlement par téléphone, courriel, attaque du site internet du SEMO ... À l'automne 2011, lors d'une période d'activité intense pour le SEMO, j'ai été victime dans mon domicile, en moins de trois semaines, de deux vols consécutifs , uniquement de mon ordinateur contenant les données du SEMO. J'ai aussi été trahi par des gens provenant d'une organisation environnementale que je croyais au-dessus de tout soupçon. J'ai eu des menaces. Mon intégrité physique a été affectée de manière suspecte.

Au début de cet automne 2011, il y avait deux dossiers prioritaires pour le SEMO. Le premier était le suivi par le gouvernement canadien d'un important rapport du comité de santé au sujet de l'impact des micro-ondes sur la santé (déc. 2010). Ce dossier avait été initié par le Bloc et, suite aux élections de mai 2011, il s'agissait alors de convaincre les nouveaux députés du Québec, soit ceux du NPD , de prendre la relève. L'autre dossier était celui des consultations publiques de la ville de Montréal (OCPM) relativement à l'implantation des antennes-relais sur son territoire. Le SEMO a été approché pour présenter un mémoire réclamant le principe de précaution et un suivi de l'intensité des antennes existantes (Un rapport tenant compte de préoccupation du SEMO a été publié en janvier 2012).

Ces deux dossiers étaient très importants, car ils représentaient une forme d'aboutissement des activités de sensibilisation du SEMO effectuées au cours des dernières années. C'est à ce moment particulier que le ciel est tombé sur la tête du SEMO. Nous avons été sollicités de toute part pour nous impliquer dans un nouveau dossier relatif aux micro-ondes, celui des compteurs intelligents d'Hydro-Québec. Noter bien que ce dossier des compteurs a été et est encore considéré comme important par le SEMO.

Ce fut d'abord l'association québécoise pour la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) qui nous ont contactés, et ensuite ils ont mis à notre disposition du personnel pour le dossier des micro-ondes. Ensuite, ce fut une nouvelle coalition qui se forma dans le but exclusif, malgré son titre, de s'opposer uniquement au compteur d'Hydro-Québec , soit la CQLPE-Coalition Québécoise pour la lutte contre la pollution électromagnétique. Je

connaissais bien ses deux principaux leaders, car ils suivaient les activités du SEMO depuis plusieurs années. Le SEMO refusa d'embarquer dans cette coalition suspecte.

Cette nouvelle coalition, mise sur pied en un temps record, organisa trois séances d'information publiques : Montréal, Québec et Sherbrooke et organisa de même trois manifestations simultanées dans les mêmes villes. Fort curieusement ils obtinrent une couverture médiatique, et ce principalement par les médias de Quebecor (TVA, J de M., hebdomadaires...).

Un autre groupe fut mis sur pied, soit Villieray Refuse. Il s'agissait d'abord de citoyens de ce quartier de Montréal où Hydro effectuait un projet pilote d'installation de ces nouveaux compteurs intelligents. Ensuite les regroupements de citoyens de différentes villes ont été mis sur pied : Laval-Refuse, Boucherville-Refuse, Magog-Refuse.. Mais cette fois avec des personnes qui étaient connues du SEMO avant l'automne 2011 et dont il y avait lieu de se douter de leurs réelles intentions.

Et il y eut également le syndicat des employés d'Hydro-Québec qui nous contacta pour prendre la relève de leur campagne publicitaire « Des compteurs en or » qui, eux, s'opposaient aux nouveaux compteurs, car il était question de supprimer 700 emplois. Nous étions, selon eux, les personnes les plus crédibles pour défendre la cause du danger des micro-ondes émis par les compteurs. Étrangement le syndicat ne voulait pas aborder publiquement cette question. (...) Ils nous ont aidés à le faire alors que nous avions perdu à deux reprises nos ordinateurs lors des vols perpétrés dans mon domicile.

Selon le SEMO, cette campagne, en provenance de partout, contre les compteurs d'Hydro-Québec a été une autre manifestation de la convergence des convergences dans le but d'écarter l'opinion publique du dossier des antennes-relais et de la nocivité des technologies sans fil comme le WIFI et le cellulaire. Le travail combiné des agents d'infiltrations et des médias a permis cette situation.

Les acteurs dénoncés dans le dossier des micro-ondes n'étaient plus ni les compagnies de cellulaire, ni Santé Canada, ni le gouvernement canadien, mais bien Hydro-Québec et le gouvernement provincial. Et les deux dossiers prioritaires poursuivis par le SEMO ont été négligés par les médias qui n'ont assuré aucun réel suivi. À Ottawa, ils étaient très satisfaits de la nouvelle situation, le rapport du comité de santé a été abandonné par le NPD et la ville de Montréal n'a pas suivi les recommandations du rapport de l'OCPM.

Malheureusement ce n'était pas la première fois que le SEMO était témoin d'une manipulation d'envergure au profit de l'industrie cellulaire et du fédéral. Lors des auditions devant le comité de santé en avril 2010, la problématique sur la santé était soulevée en fonction des antennes relais et de leurs effets néfastes sur la santé sur les riverains. Deux journées avaient été prévues et nous avons choisi les experts scientifiques internationaux en fonction de cette problématique. Après les deux journées de témoignages dévastateurs pour l'industrie du cellulaire, alors que nous attendions impatiemment la publication du rapport du comité de santé promis pour septembre 2010, il y eut une surprise majeure : le

comité avait décidé d'ajouter une journée supplémentaire pour faire entendre un nouveau témoin sur la problématique des systèmes WiFi dans les écoles.

Ni le SEMO ni les représentants du Bloc à l'origine des auditions en avril n'avaient entendu parler de ce témoin. Nous ne fûmes pas consultés non plus pour l'organisation des témoignages de cette journée supplémentaire qui eut lieu le 28 octobre 2010. Le témoignage du témoin surprise Rodney Palmer fut repris par les médias canadiens et l'attention qui était sur les antennes-relais fut soudainement portée sur les systèmes WiFi dans les écoles. L'attention médiatique était détournée vers les commissions scolaires plutôt que vers l'industrie du cellulaire.

Le SEMO a collaboré étroitement avec plusieurs personnes et plusieurs organismes au niveau canadien. Malheureusement, le même constat a été fait qu'au Québec : des agents d'infiltrations agissent impunément de manière à protéger l'industrie du cellulaire.

Dans ces circonstances, le SEMO a fortement réduit de ses activités au printemps 2012, et n'a assuré qu'un suivi du dossier à Ottawa. Des députées du NPD avaient promis de prendre la relève du Bloc Québécois en assurant un suivi du rapport du comité de santé de décembre 2010.

À partir de janvier 2012, le NPD, victime du lobby de la « convergence des convergences » de l'industrie du sans-fil, a agi de telle sorte qu'aujourd'hui il n'y a plus aucune discussion sur l'aspect santé des micro-ondes à Ottawa. Pourtant la députée de Terrebonne Charmaine Borg et deux de ses collègues s'étaient engagés à poursuivre le gouvernement à ce sujet en novembre 2011 lors d'une rencontre à Ottawa. Le lobbyisme est une activité légale à Ottawa, mais lorsque des nominations accompagnent un tel désistement, il y a matière à s'interroger sur le type de pressions exercées sur les élus. Suite à son désistement, la jeune étudiante, devenue députée à 20 ans, a été nommée porte-parole de l'opposition officielle en matière d'enjeux numériques par son chef Thomas Mulcair.

Tantôt victime et tantôt témoins des activités immorales et illégales entourant cet important dossier de santé publique. Aujourd'hui je fais ce communiqué à mes risques et périls. Je l'assume car je crois que nul citoyen ne devrait accepter de se taire devant ce qu'il sait être le mensonge et la manipulation d'une société.

J'ai entrepris également des démarches autres que médiatiques afin de mettre fin cette situation.

Merci de votre intérêt pour ce dossier.

François Therrien
Collectif SEMO
450 471 8371
ftherrien@aei.ca
www.dangersemo.com

